Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le 05/11/2025
ID : 026-212600886-20251103-DELIB2025_89-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 5 novembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.89 Séance du 3 novembre 2025

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 3 novembre 2025 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 28 octobre 2025 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Céline LOPEZ à Mme Mélanie PALCOUX, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à M. Éric SAULLE, Mme Audrey TRACOL à M. Bertrand BECORPI.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 20

M. Jean-Marc ANDRÉ a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Acquisition des parcelles cadastrées section BM n°9 et n°10 appartenant à M. JASSOUD

Rapporteur : Pascal BERRANGER

Dans le cadre de la succession JASSOUD dont la gestion est à la charge du service du Domaine, ce dernier a lancé un appel à candidature. La commune s'est portée acquéreur des parcelles cadastrées section BM n°9 et n°10, d'une superficie respective de 690 m² et 4 350 m², soit une superficie totale de 5 040 m², situées Chemin des Trappes.
Dans un courrier en date du 09/09/2025, le service du Domaine nous a informé que la commune a été retenue au prix avancé de 15 120 €, soit 3€/m².
Les frais d'acte authentique de vente seront à la charge de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relevant à 180 000€ le seuil de consultation obligatoire du service de France Domaine pour les acquisitions foncières réalisées à l'amiable par les communes,
Vu le courrier de résultat d'appel d'offres du 09/09/2025,

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DÉCIDE** de l'acquisition des parcelles cadastrées section BM n°9 et n°10, d'une superficie totale de 5 040 m², situées Chemin des Trappes, au prix de 3 euros le m² ;
- **PRÉCISE** que les frais d'acte authentique de vente seront à la charge de la commune ;
- **DÉSIGNE** Maître Jean-Yves BARNASSON, notaire à Romans-sur-Isère, afin de rédiger l'acte authentique de vente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHATUZANGE LE GOUBET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
26300

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20251103-DELIB2025_

Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le 05/11/2025
ID : 026-212600886-20251103-DELIB2025_89-DE

ANNEXE DELIBERATION N° S²LO

2025-089

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FINANCES PUBLIQUES

Lyon, mardi 9 septembre 2025

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE RHONE-ALPES ET DU DEPARTEMENT DU RHONE

SERVICE MISSIONS DOMANIALES
Pôle de Gestion des Patrimoines Privés
HÔTEL DES FINANCES
3, rue de la Charité
69268 LYON CEDEX 02
Horaires d'ouverture: sur rendez-vous

MAIRIE
SERVICE URBANISME
29 RUE DES MONTS DU MATIN
26300 CHATUZANGE LE GOUBET

Pour nous joindre
Affaire suivie par: Marie BOURGOGNE
Téléphone : 04.72.77.20.64,
Courriel :
marie.bourgogne@dgfip.finances.gouv.fr

Objet : Résultat appel d'offres.

N/REF : Succession n°0698124468 – SV JASSOUD Amedee

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que votre offre chiffrée à 15 120 euros (quinze mille cent vingt euros) pour le lot unique sur la commune de CHATUZANGE LE GOUBET de deux parcelles cadastrées section BM 9 et BM 10 a été retenue.

J'adresse ce jour le dossier d'usage à votre notaire Maître BARNASSON pour lui permettre de rédiger l'acte de vente.

Je vous précise également, que l'acceptation définitive du Domaine reste subordonnée à la signature de l'acte de vente chez votre notaire **dans le délai de 6 mois suivant la réponse apportée par notre service.**

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Marie BOURGOGNE
Service des Domaines

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le 05/11/2025
ID : 026-212600886-20251103-DELIB2025_89-DE

Département :
DROME

Commune :
CHATUZANGE-LE-GOUBET

Section : BM
Feuille : 000 BM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 11/09/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

ANNEXE DÉLIBÉRATION N°

2025-089

par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF de la Drome
15 avenue de Romans 26021
26021 VALENCE CEDEX
tél. 04-75-79-50-17 -fax
sdif.drome@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
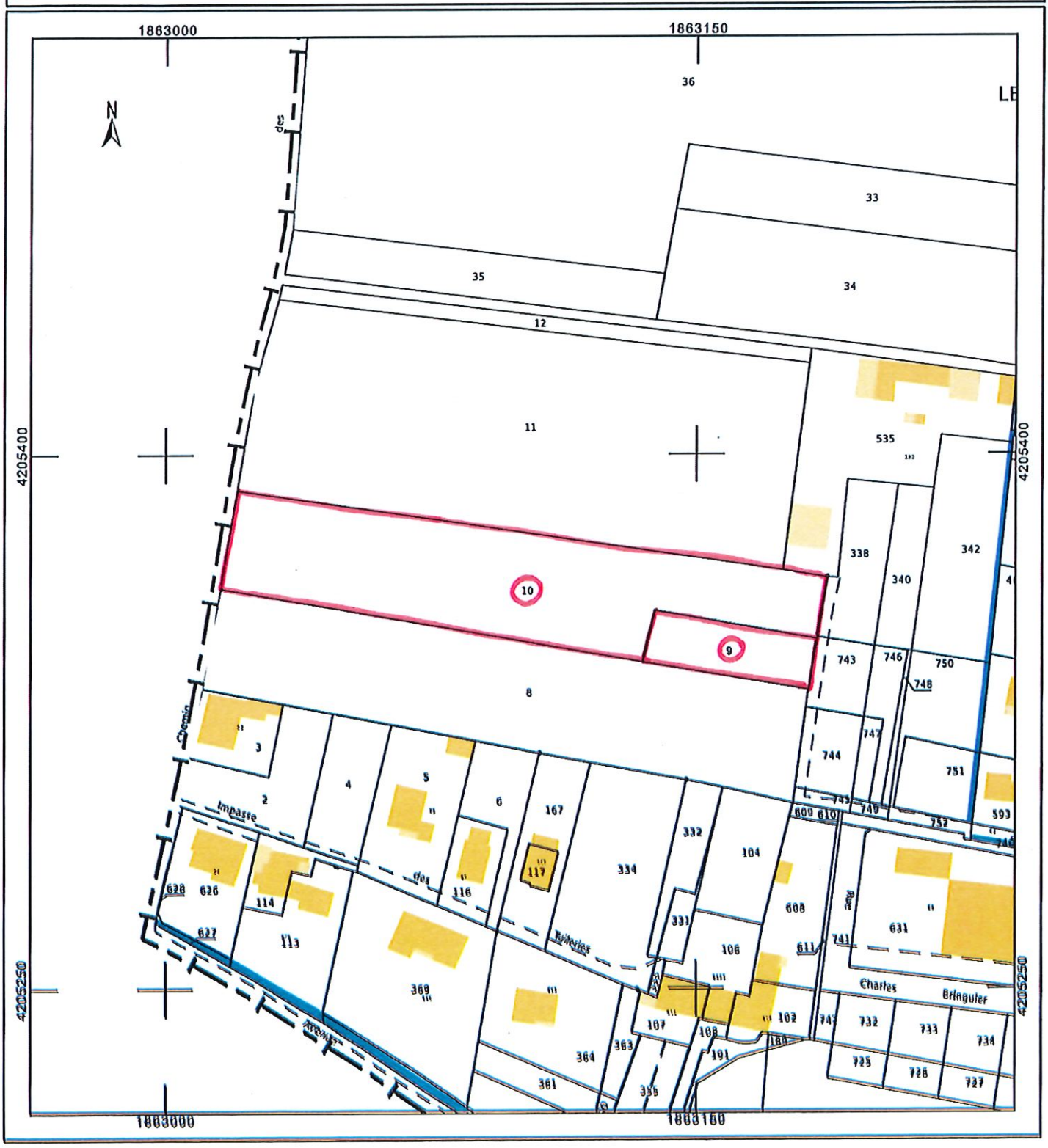
cadastre.gouv.fr